



# Annexe I

## Exemples de situations de travail occasionnant des interférences d'activités (liste non exhaustive)

Risques d'interférences liés à la co-activité	Mesures de prévention pouvant être envisagées	Observations
1/ Circulation - Déplacement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Informer le personnel des risques d'interférence</li> <li>• Baliser la zone réservée à l'entreprise extérieure</li> <li>• Signaler les locaux à risque spécifique</li> <li>• Signaler les dénivellations ; ranger et nettoyer les lieux encombrés</li> <li>• Fournir un plan du site</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Demande d'autorisation préalable auprès des services compétents si travaux sur la voie publique</li> <li>• Veiller au port des EPI nécessaires si intervention sur la voie publique</li> </ul>
2/ Circulation d'engins	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signaler la zone d'intervention</li> <li>• Interdire l'accès à la zone d'évolution des engins</li> <li>• Planifier la circulation des engins lors des plages horaires creuses</li> <li>• Notifier les instructions de chantier au(x) conducteur(s) ; respecter le plan de circulation établi</li> <li>• Systématiser le guidage de l'avant lors des manœuvres</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Demande d'autorisation préalable auprès des services compétents si travaux sur la voie publique</li> <li>• Le conducteur doit être titulaire d'une autorisation de conduite</li> </ul>
3/ Utilisation de matériels empiétant sur le sol	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Baliser la zone de telle façon qu'elle soit visible de jour comme de nuit</li> <li>• Vérifier la conformité des équipements de travail</li> <li>• Interdire l'accès à la zone</li> <li>• Placer des filets de protection lorsque ceux-ci surplombent une voie de circulation</li> </ul>	Le démontage des structures s'effectue toujours dans l'ordre inverse du montage
4/ Manutention mécanisée	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Veiller aux opérations de manutentions (levage, élagage) lorsque celles-ci s'effectuent à proximité de lignes électriques</li> <li>• Respecter les périmètres de sécurité autour de l'engin</li> </ul>	
5/ Utilisation de machines-outils et d'outillages portatifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Veiller à la conformité des équipements de travail</li> <li>• Porter les EPI adaptés (écrans de protection, lunettes, gants, vêtements, etc.)</li> </ul>	
6/ Travaux générant des nuisances sonores	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Porter les EPI adaptés</li> <li>• Communiquer auprès des autres travailleurs pour qu'ils se protègent également</li> </ul>	Les équipements de travail doivent émettre un niveau de pression acoustique le plus bas possible techniquement
7/ Emploi de produits chimiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fournir les fiches de données de sécurité</li> <li>• Interdire de fumer lors des manipulations</li> <li>• Les stocker selon les dispositions réglementaires</li> <li>• Etudier les possibilités d'aération et de ventilation</li> <li>• Porter les EPI adaptés</li> </ul>	
8/ Travaux en hauteur	<p>Faible hauteur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Etudier la possibilité de travailler depuis le sol</li> <li>• Balisage de la zone d'intervention</li> <li>• Utiliser un moyen d'élévation adapté (marchepied ; escabeau aux normes)</li> </ul> <p>Moyenne hauteur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Balisage de la zone d'intervention</li> <li>• Utiliser un moyen d'élévation adapté (escabeau, plate-forme individuelle intégrant un garde-corps)</li> </ul> <p>Grande hauteur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Balisage de la zone d'intervention</li> <li>• Choisir et mettre en œuvre des équipements adaptés (échafaudage, nacelle)</li> <li>• Porter les EPI (harnais de sécurité, casque)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conformité aux normes EN 131 et EN 93-352 (escabeau, plate-forme individuelle intégrant un garde-corps)</li> <li>• Le conducteur doit être titulaire d'une autorisation de conduite (nacelle)</li> <li>• Veiller aux vérifications périodiques</li> <li>• Veiller à la formation des intervenants</li> <li>• Veiller au port des EPI, à leur vérification</li> </ul>
9/ Travaux en toiture	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accéder en toiture par des moyens adaptés (échelle à crinoline, échafaudage)</li> <li>• Recenser les matériaux fragiles</li> <li>• Dresser un plan de circulation sur le toit</li> <li>• Mettre en œuvre des protections en privilégiant les mesures collectives (garde-corps, filet, ligne de vie,...) aux mesures individuelles</li> <li>• Porter les EPI (harnais de sécurité + système d'arrêt anti-chute) ;</li> <li>• Veiller aux vérifications périodiques</li> </ul>	
10/ Travaux en tranchée, en fosse	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Baliser la zone de telle façon qu'elle soit visible de jour comme de nuit</li> <li>• Visualiser sur plan et récupérer sur site les réseaux divers (eau, gaz, électricité)</li> <li>• Assurer la stabilité de la tranchée</li> <li>• Porter les EPI</li> </ul>	

Risques d'interférences liés à la co-activité	Mesures de prévention pouvant être envisagées	Observations
11/ Travaux souterrains	<ul style="list-style-type: none"> <li>S'assurer de la stabilité de la galerie</li> <li>S'assurer que l'atmosphère n'y est pas viciée (gaz)</li> <li>S'assurer de la stabilité de la tranchée ; porter les EPI</li> </ul>	Une seconde personne doit obligatoirement rester en surface
12/ Intervention à proximité des réseaux électriques	<ul style="list-style-type: none"> <li>Consigner l'installation</li> <li>Respecter les distances réglementaires de sécurité : <ul style="list-style-type: none"> <li>&lt; à 50 000 volts → 3 m,</li> <li>&gt; ou = 50 000 volts → 5 m.</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Attestation de mise hors tension de l'installation à demander auprès de l'exploitant</li> <li>Veiller à l'habilitation des intervenants</li> </ul>
13/ Intervention de raccordement à une armoire électrique	<ul style="list-style-type: none"> <li>Vérifier la compatibilité entre les puissances demandées et les puissances disponibles</li> <li>Vérifier la compatibilité des raccordements</li> <li>Installer des disjoncteurs différentiels</li> </ul>	La personne réalisant ces opérations est obligatoirement titulaire du niveau d'habilitation « électricien basse tension »
14/ Ambiances physiques : éclairage, froid, chaleur, poussières, bruit	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en œuvre des moyens de protection collective et/ou des moyens de protection individuelle (vêtements adaptés, masques à poussières, protections auditives)</li> </ul>	
15/ Soudage/ Meulage	<ul style="list-style-type: none"> <li>Établir une évaluation des risques : <ul style="list-style-type: none"> <li>opérateur</li> <li>durée et lieu</li> <li>recensement des matériaux combustibles ou inflammables à proximité</li> <li>moyen de lutte incendie à proximité</li> </ul> </li> <li>Rappeler l'interdiction de fumer</li> <li>Porter les EPI adaptés (écran de protection, lunettes, masque de soudeur, tablier de cuir, gants)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La personne doit être formée aux techniques de soudage</li> <li>L'évaluation des risques peut être formalisée dans une procédure de permis de feu</li> </ul>
16/ Travaux exposant à l'amiante	<ul style="list-style-type: none"> <li>Baliser la zone d'intervention et en interdire l'accès ;</li> <li>Recueillir les informations sur la présence potentielle d'amiante et sur la nature du matériau</li> <li>Établir un mode opératoire visant à limiter la dispersion des fibres : <ul style="list-style-type: none"> <li>Isolation de la zone de travail, outils de travail à basse vitesse</li> <li>Humidification du matériau</li> <li>Captation des poussières</li> </ul> </li> <li>Mettre en œuvre des moyens de protection individuelle (combinaison ; appareil respiratoire à filtre P3)</li> <li>Évacuer les déchets selon la réglementation en vigueur (filière de traitement spécifique)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tenir les résultats de l'évaluation des risques à disposition</li> <li>Fournir le Dossier Technique Amiante conformément à la réglementation</li> </ul>